



CONSEIL MUNICIPAL
9 NOVEMBRE 2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2023-392

L'an deux mille vingt-trois, le 09 novembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 2 novembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, Mme Soraya LAUGARO, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, Mme Sandrine SUCH, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, Mme Michèle MARTINEZ, M. Georges PUIG, M. Pierre-Louis LALIBERTE, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH.

REPRESENTE(S) : Jean-Yves GATAULT, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Patricia FOURQUET, ayant donné pouvoir à Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Jean-Claude PINGET, ayant donné pouvoir à Christelle MARTINEZ, Christine ROUZAUD DANIS, ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Rémi GENIS, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL

ABSENT(S) : M. André BONET, M. Frédéric GOURIER, M. Roger BELKIRI, M. Edouard GEBHART, Mme Marie BACH, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien MENARD

=====

Désignation des membres du Comité Consultatif Harkis

M. Louis ALIOT expose :

Mes chers collègues,

Considérant la délibération n°2023-317 en date du 27 septembre 2023, de création de la commission extra-municipale dite « Harkis ».

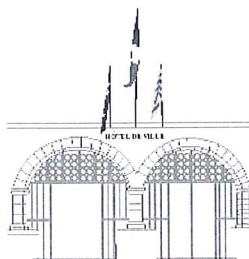
Considérant que les commissions extra-municipales permettent d'associer des personnalités extérieures à leur assemblée respective, particulièrement qualifiées ou directement concernées.

Considérant qu'il convient d'approuver la modification des collèges et de désigner sur proposition du Maire les collèges ci-dessous :

- Collège d'élus composé d'un président et de 4 élus
- Collège de personnalités qualifiées (15 maximum)

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux désignations énoncées ci-après.

Le conseil municipal décide :



- D'approuver la modification des collèges, un collège d'élus composé d'un président et de 4 élus) et un collège de personnalités qualifiées (15 maximum)
- De désigner sur proposition du maire :
 - Collège d'élus composé d'un président et de 4 élus
 - **M. Edouard GEBHART,**
 - **M. Roger BELKIRI,**
 - **M. Frédéric GOURIER,**
 - **M. André BONET**
 - Collège de personnalités qualifiées (15 maximum)
 - **Mohamed BELLEBOU**
 - **Aïssa MOSTEFA-SBAI**
 - **Norbert GUEBAS**
 - **Djelloul MIMOUNI**
 - **Amar MENIKER**
 - **Marguerite BENSALÉM**
 - **Jacqueline DOUGAREM**
 - **Philippe BENGUIGUI**
 - **Frédéric ANTES**
 - **Fadila BOUKEHILI DAOUD**

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

36 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231109-182074-DE-J-1
Accusé reçu le : 17 NOV. 2023
Affiché le : 17 NOV. 2023

M. Louis ALIOT, Le Maire

